



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tourisme et loisirs

Question au Gouvernement n° 1153

Texte de la question

M. le président. La parole est à Mme Sylvie Andrieux.

Mme Sylvie Andrieux. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué à la ville.

En 1982, l'Etat avait mis en place des opérations «anti-été chaud». Ce dispositif a changé de nom pour devenir «ville-vie-vacances», mais les objectifs sont restés les mêmes: donner aux jeunes les plus en difficulté les moyens d'accéder à toutes les formes de loisirs. Ce dispositif est aujourd'hui totalement pérennisé, mais si j'observe ce qui se passe sur le terrain, j'ai le sentiment que les populations les plus en difficulté ont parfois été un peu oubliées.

Vous avez fait, ce matin, en Conseil des ministres, une communication sur la relance des opérations «ville-vie-vacances». Monsieur le ministre, comment cela va-t-il se concrétiser pour 1999 et de quelle manière pensez-vous prendre en compte les questions qui sont parfois posées lors des périodes de vacances sur les sites touristiques ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la ville.

M. Claude Bartolone, ministre délégué à la ville. Madame la députée, vous avez raison, le dispositif «ville-vie-vacances» est un outil à la fois de justice sociale et de prévention. Il doit nous permettre, cette année, de faire partir en vacances un million de jeunes qui connaissent souvent de grandes difficultés sociales.

En outre, il doit permettre aux élus de mener une action forte dans le cadre d'un parcours pédagogique pour que certains quartiers de nos villes connaissent une période estivale plus calme.

Afin que tous les partenaires puissent travailler ensemble et monter des projets de qualité, le Gouvernement a adressé une circulaire aux préfets dès la fin janvier. Il mettait ainsi en route le dispositif Ville-Vie-Vacances et annonçait les crédits sur lesquels les départements pouvaient d'ores et déjà compter pour lancer quelques-uns de ces projets.

Nous avons souhaité donner cinq mois supplémentaires à l'ensemble des partenaires - départements, villes, associations - pour monter ces projets et s'adresser aux jeunes qui ne pourraient pas partir dans le cadre d'un dispositif traditionnel, principalement aux filles qui sont jusqu'à présent les oubliées. Afin d'éviter des difficultés dans les villes d'accueil, nous avons mis au point les règles du jeu pour la première fois en relation avec l'association des maires de France. Nous essayons de tenir compte des remarques qui sont faites par les villes d'accueil et d'organiser un lien précis entre celles-ci et les villes de départ pour que ces séjours se déroulent dans les meilleures conditions possibles.

Enfin, nous avons décidé de renforcer les équipes éducatives qui accompagnent ces jeunes en embauchant des éducateurs dans les villes d'accueil afin que cette période permette à des jeunes de treize à dix-huit ans de découvrir les vacances et aux populations des villes dont ils sont originaires, comme aux populations d'accueil, de connaître un moment sans crise. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1153

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : ville

Ministère attributaire : ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 1999, page 1555

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 18 février 1999